



En direct avec le CSE DO Grand-Sud-Est

Séance du 30 et 31 août 2023

Principaux points à l'ordre du jour

« Bilan Alternance 2022 »

« Rapport Temps Partiel 2022 »

« Bilan Heures Supplémentaires 2022 »

« Immobilier Lyon Sky et Cannes Mimont »

« Activités Sociales et Culturelles »

Vos représentants CGT

Philippe Mudry	(73)
David Bonnet	(42)
Franck Inglesse	(83)
Olivier Michaud	(42)
Patrick Duret	(69)
Gilles Astaud	(04)
Christelle Ronget	(03)
Dominique Ducros	(07)
Philippe Maillaut	(06)
Muriel Franc	(42)

« Capitalisme ne se conjugue pas avec Préservation de l'Environnement »



Au cours de cet été, des millions de personnes ont été et sont encore

touchés à travers le monde par des phénomènes météorologiques extrêmes, exacerbés par le dérèglement climatique.

Notre pays n'y a pas échappé, et selon Santé Public France, au moins 80 décès ont été recensés.

Tous ces événements ont pour lien l'activité humaine sur notre environnement, que ce soit par les moyens de déplacements, les échanges de marchandises ou de biens manufacturés, et sur les productions des entreprises.

Un cercle vicieux se met en place avec des conséquences économiques et écologiques encore un fois désastreuses.

Ces catastrophes sont le produit d'un système économique où la recherche du profit à tout prix et à court terme a toujours primé sur la préservation de l'environnement !



La Responsabilité Sociale des Entreprises est engagée, et **la CGT a des propositions en matière environnementale.**

Pour une meilleure prévention contre les feux de forêts, il convient de renforcer les effectifs des acteurs jouant un rôle dans cette prévention (services de l'État, collectivité, SDIS, ONF, Météo France, filière bois-forêt, etc...).

Le renouvellement et la modernisation des équipements et véhicules (camion-citerne, Canadair, etc) est une évidence.

Il est urgent de redéfinir les politiques d'aménagement et d'urbanisation (distance entre habitations et forêts, plantation de feuillus en bordure de forêt, réévaluation des stratégies de coupe-feux) et mieux les faire respecter.

Les entreprises doivent faciliter les mises à disposition des pompiers volontaires, sans qu'ils n'aient à poser de congés.

La CGT considère aussi que la maîtrise publique des forêts et autres espaces naturels est aussi à revoir.

En effet, pour mettre en place une stratégie efficace contre les feux de forêt, mise à mal par l'éclatement des responsabilités et la privatisation de nombreuses missions, la CGT propose la création d'un pôle public de la forêt et des espaces naturels regroupant toutes les composantes étatiques concernées par cette thématique ainsi que l'Office National des Forêts.

Cette période estivale expose encore cette année le monde du travail et donc le personnel de la DOGSE à des **fortes chaleurs rendant le travail plus difficile**, avec des températures dépassant facilement les 30°.

Si la loi n'établit pas de température au-delà de laquelle un travailleur ne peut occuper son poste, la CGT a rappelé l'obligation de l'employeur de garantir la sécurité de ses

salariés (Article L 4121-1 du Code du travail).

L'INRS estime qu'au-dessus de 30° pour une activité sédentaire et de 28° pour un travail physique, la chaleur constitue un risque pour la santé.

La CGT rappelle qu'il existe un droit de retrait face au danger lié aux fortes chaleurs.

Pour la CGT il est essentiel de faire évoluer dès aujourd'hui la législation afin d'inscrire des

températures maximales dans le Code du Travail et de prévoir une obligation de négociation dans les entreprises et les branches pour compléter ces futurs dispositifs.



Les résultats financiers du premier semestre 2023 confirment la très bonne santé financière de l'entreprise.

La réduction des coûts réalisés au travers de plans d'économie explique aussi ces résultats.

En bon serviteur, la DO GSE assume la promotion des filiales cannibales pour se débarrasser des salariés d'Orange, cautionne des licenciements ou la vente d'une activité en la décrivant alors que ses mêmes dirigeants les défendaient bec et ongles il y a quelques mois !



Si demain la direction affirmait que le carré Orange est vert, elle tenterait de nous convaincre !

Dans le même temps, Orange s'empresse d'augmenter la rémunération des actionnaires.

Pour la CGT et pour le personnel, ce plan stratégique doit cesser !

Rien ne justifie une rentabilité faite au détriment de la santé et du bien-être des salariés.

« Alternance : la flexibilité à très bon compte ! »

L'apprentissage ne peut pas se limiter aux technicités du métier ou juste servir les intérêts du business, mais bel et bien aussi à affronter la vie active par le biais notamment de la transmission des savoirs.

L'intégration au collectif, l'apprentissage des droits et obligations, l'aide à développer son projet personnel et/ou professionnel, composent aussi l'apprentissage.

Pour la CGT, l'apprenti est trop souvent considéré comme un CDD de remplacement.

L'entreprise semble se féliciter d'atteindre ses objectifs, mais oublie de préciser que sur les 36 recrutements (sur 279 contrats

2022), il y a 24 CDI et 12 CDD dont on ne connaît pas la durée, donc réellement 24 recrutés issus d'un contrat d'apprentissage des 3 dernières années !



La CGT a rappelé que l'alternance, c'est d'abord une prime d'aide à l'embauche de 6 000 € par apprenti, ce sont des

exonérations de cotisations et des salaires inférieurs au SMIC.

C'est une flexibilité totale...

Le CSE a pour mission d'analyser des données économiques pour rendre un avis.

La CGT a demandé le total des aides perçues, des exonérations, le total des salaires versés par unité, le total des coûts et le chiffre d'affaires réalisé par ces salariés en alternance.

La DO s'est réfugiée derrière sa non-obligation de transmettre ces données économiques... La réalité n'est pas toujours belle à voir et la honte toujours à cacher...

« Bilan Temps Partiel : partiellement satisfaisant... »

Avec un mélange des genres, des domaines et des chiffres, en donnant de explications alambiquées et souvent incompréhensibles, difficile pour les élus de se faire une idée réaliste sur ce bilan.

Après analyse, la CGT a pointé une baisse des Temps Partiels (hors TPS/TPA) de 9 % passant de 398 salariés fin 2021 à 362 fin 2022.

Le nombre de salariés non-cadres en temps partiel baisse de 15,9 % alors que celui des cadres et cadres supérieurs augmente de 14,6 %.



Pour la CGT, cette situation a été provoquée par les choix de la Direction d'Orange.

Des NAO au rabais face à une inflation grandissante ont clairement imposé aux salariés d'augmenter leur temps de travail pour augmenter leur salaire, au détriment de leur équilibre personnel.

D'autres, plus nombreux et en particulier les cadres et cadres supérieurs ont choisi de fuir l'entreprise plutôt que de subir les transformations, restructurations, et autres réorganisations.

La CGT a une nouvelle fois exhorté la DO d'enrayer cette situation.

Mais sans l'appui du personnel, cela risque d'être un vœu pieux...

« Bilan Heures supplémentaires : encore trop ! »

Les heures supplémentaires ou complémentaires sont rarement effectuées de gaîté de cœur.

Elles répondent toujours aux besoins de **l'entreprise qui ne met pas les effectifs nécessaires pour répondre à la charge de travail**, très majoritairement dans les boutiques et dans le domaine technique.

Elles répondent aussi toujours au besoin des salariés d'avoir un **complément de pouvoir d'achat** puisque pour beaucoup d'entre eux le net payé au bas de la fiche de paie ne suffit pas.

De plus, les heures rendues ne rentrent pas dans le contingent des 90 h, et les directions des UCI imposent bien trop souvent des heures sup en **Travaux Urgents de Sécurité** pour là aussi ne pas impacter le seuil des 90 h...

Pour la CGT, embauches, remplacements des départs et revalorisation des salaires sont les clés pour minimiser le recours aux heures supplémentaires et/ou complémentaires. Les élus CGT se sont donc opposés au projet de la DOGSE visant à systématiser et amplifier un recours aux heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Travailler moins, travailler mieux, travailler tous !



« Immobilier Lyon Sky : pas tous logés à la même enseigne »

Si les 92 salariés déménageant de Sky vers Lyon Lumière intégreront des locaux répondant aux normes en termes d'acoustique, de luminosité et d'aménagements intérieurs, il n'en est pas de même pour les 250 salariés passant du 6^{ème} et 7^{ème} étage au 11^{ème} et 12^{ème} étage du bâtiment Lyon Sky. De trop nombreux dysfonctionnements perdurent sur ce bâtiment.

Si l'acoustique est désormais satisfaisante, ce n'est pas la même chanson pour l'ambiance lumineuse et thermique.

Et les réparations ou aménagements se font toujours attendre !

Le regroupement de salariés sur deux étages entraîne obligatoirement des réaménagements et un besoin d'équipements d'intérieur bien plus conséquents, que ce soit pour les postes de travail, pour les espaces détente et pour les espaces communs.

La CGT a dénoncé la volonté des directions de renouveler les avenants télétravail en limitant à 2 jours au lieu des 3 existants aujourd'hui !

La suppression d'une journée de télétravail impacte de facto les taux d'occupation et le ratio m²/personne (passe de 10 à 6m²).

Avec une occupation de plateaux plus importante et des dysfonctionnements continus dans le bâtiment Sky, les conditions de travail vont sans aucun doute se dégrader.

Par ailleurs, ce projet est la conséquence de la politique de l'emploi chez Orange, symbolisée par des suppressions massives et un accroissement de la sous-traitance.

Et bien entendu, les économies substantielles réalisées ne profiteront pas aux salariés mais de nouveau aux actionnaires. C'est pourquoi les élus CGT ont émis un avis défavorable.



Le site
<https://cgt-fapt.fr>

INFORMEZ-VOUS



Le Facebook



« Immobilier Cannes Mimont : encore et toujours la chasse au m² »



A l'instar de Montélimar, la DO déplace 29 salariés pour rejoindre un bâtiment (Cannes Nord) où il y a le moins de place et nécessitant des travaux.

Ce site est certes plus proche des bretelles autoroutières, mais beaucoup plus éloigné en temps, qui va s'aggraver avec un projet de réfection de l'A8 d'une durée de plus d'un an...Bouchons énormes en vue !

Cannes Nord est bien éloigné de la gare, ce qui ne va pas inciter les salariés à utiliser ce mode de transport. Quant à la piste cyclable, c'est un bout de trottoir relié à rien et avec des pentes parfois supérieures à 10%.

La DO a tenu à souligner que deux fast-foods étaient en proximité du lieu...après le mal-être au travail, inciterait-elle à la mal-bouffe ?!

Le personnel a son mot à dire quand il s'agit de ses conditions de travail, la CGT sera à ses côtés pour les améliorer et non les aggraver comme cela risque d'être le cas avec ce projet.

« ASC : aides pour les étudiants et prestations de fin d'année »

La CGT a proposé et obtenu un vote favorable des élus CFDT pour ces prestations issues de son budget 2023.

FO et SUD ont fait dans la surenchère par pur électoralisme et démagogie.

Pour les 1^{er}, cela aurait créé un déficit de plus de 200 k€ à supporter pour la prochaine mandature, et pour les 2^{ème}, leur aversion envers les cadres préconisait des montants de 30 à 5 €...

Les élus CFE-CGC n'ont validé aucune proposition...

La prestation concernant les Ayants-Droits en études supérieures jusqu'à 25 ans révolus prend la forme d'une dotation en C'kdo, ou d'une attribution de Chèques-Lire, ou d'un remboursement sur facture d'un montant maximum de 325 €, dégressif selon le QF.

325	QF1
300	QF2
285	QF3
250	QF4
225	QF5
185	QF6
125	QF7
100	QF8
75	QF 9 10
50	QF 11 12
35	QF 13 14

Pour les prestations de fin d'année, 150 € seront attribués aux Ouvrant-Droit qui en feront la demande via la plate-forme UP sous forme de Chèques Cadeaux dématérialisés.

Dans les mêmes conditions, 55 € seront attribués aux Ayant-Droit enfants de moins de 12 ans et 70 € aux Ayant-Droit adolescent.



Le site
<https://cgt-fapt.fr>

INFORMEZ-VOUS



Le Facebook



Le Vote CGT votre Meilleur Allié !

ÉLECTIONS CSE ORANGE DU 13 AU 16 NOVEMBRE 2023

Je souhaite : prendre contact

me syndiquer

Bulletin à remettre à un syndiqué CGT de votre département ou de votre service

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Age : _____ Groupe/ grade : _____

Ne dites plus ...
MAIS QUE FAIT
cgt?
FAITES-LA!